

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 19 novembre 2004
(convocation du 5 novembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Novembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANDEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
Mme. DESSERTINE Laurence à M. BANDEL Jean-Didier (à partir de 09h45)
Mme. DELAUNAY Michèle à M. RESPAUD Jacques
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. DOUGADOS Daniel
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. PONS Henri
Mme. FAYET Véronique à Mme. TOUTON Elisabeth
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre
M. FLORIAN Nicolas à M. FAYET Guy

M. FREYGEFOND Ludovic à M. SAINTE-MARIE Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANSENCAL Alain à M. BOBET Patrick
M. MARTIN Hugues à M. BOCCHIO Claude (à partir de 09 H 45)
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. REBIERE André
M. PUJOL Patrick à M. BRON Jean-Charles
M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 11 h 45)

LA SEANCE EST OUVERTE

PESSAC - ZAC Bellegrave et ZAC Centre Ville - Convention de répartition des prises en charge financières - Approbations - Autorisation

Madame DUMONT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans sa séance du 31 mai 2002, le Conseil de Communauté autorisait Mr le Président à signer une convention avec la Mairie de Pessac, relative aux groupes scolaires des 2 ZAC communautaires de Bellegrave et du Centre Ville, posant les principes suivants :

- Une répartition des maîtrises d'ouvrage conformément aux besoins scolaires générés par les 2 ZAC communautaires :
 - ▶ Les besoins scolaires étant de :
 - * 5 classes pour la ZAC Bellegrave,
 - * 3 classes pour la ZAC Centre Ville.
 - ▶ Les maîtrises d'ouvrage étant réparties ainsi :
 - * la Communauté Urbaine pour la ZAC Bellegrave,
 - * la Ville de Pessac pour la ZAC Centre Ville.
- Le versement de participations financières au prorata des besoins tels qu'indiqués ci-dessus :
 - ▶ De la Ville de Pessac à la CUB pour la ZAC Bellegrave,
 - ▶ De la Communauté Urbaine à la Ville de PESSAC pour la ZAC Centre Ville.

Cette convention cadre renvoyait à une convention ultérieure le soin de préciser le montant de ces différentes participations et les modalités de leur versement.

Aujourd'hui, la Communauté a achevé les travaux de construction du Groupe Scolaire Bellegrave et a livré cet équipement pour la rentrée 2004. Le coût définitif a donc été arrêté à la somme de 2 649 591,25€ HT.

La construction de ce groupe scolaire a pris en compte des composantes « Haute Qualité Environnement » ce qui a permis à notre Etablissement de bénéficier de 2 subventions de 10 947,20€ chacune, une provenant de l'ADEME et l'autre de la Région Aquitaine.

Pour ce qui est du groupe scolaire de PESSAC Centre Ville, la ville de PESSAC a transmis à notre Etablissement un bilan prévisionnel estimant son coût de construction à 6 743 000€ HT.

La répartition des participations financières pourrait être la suivante :

DEPENSES (en € HT)	RECETTES (en € HT)
Coût global : 6 743 000	Subvention Région Aquitaine : 24 000,00
	Subvention ADEME : 24 000,00
	Subvention Département : 68 000,00
	Participation CUB 3/17 ^{ième} (*) : 1 169 470,60
	Financement Ville de Pessac 14/17 ^{ième} (*) : 5 457 529,40

(*) « Le calcul de ces participations est opéré sur la base du coût global déduit des 3 subventions prévues soit 6 627 000€ HT ».

Le versement des participations réciproques s'effectuerait selon les modalités suivantes :

- ▶ Versement de la participation de la ville de PESSAC à la CUB pour l'école de la ZAC Bellegrave, soit 750 770,53€ HT dès signature de la convention et à l'appui d'un récapitulatif des dépenses effectuées certifié par le Comptable de la commune,
- ▶ Versement de la participation de la Communauté à la ville pour le groupe scolaire de la ZAC Centre Ville dès signature de la convention à l'appui d'un coût de construction prévisionnel et d'un bilan prévisionnel intégrant les subventions attendues par la ville (estimée à 1 169 470,60€ HT).

Si le coût définitif de construction du groupe scolaire de la ZAC de PESSAC Centre s'avérait supérieur au coût prévisionnel de plus de 5%, il conviendra que le conseil de Communauté se prononce par le biais d'un avenant à la présente convention.

Par conséquent, et si tel est votre avis, il vous est demandé Mesdames et Messieurs de bien vouloir :

APPROUVER :

- Les montants des participations financières de la Communauté d'une part et de la ville de Pessac d'autre part dans le cadre de la construction de 2 groupes scolaires dont les besoins sont en partie générés par les ZAC communautaires de PESSAC Bellegrave et PESSAC Centre Ville,
- Le versement à la ville de PESSAC de la somme de 1 169 470,60€ HT à imputer sur la ligne budgétaire de l'exercice en cours, Chapitre 65 – Fonction 213 – Compte 65 754 – CRB D710 – Programme HB18.

- L'encaissement de la participation de la ville de PESSAC au coût de construction du groupe scolaire de la ZAC de PESSAC Bellegrave soit la somme de 750 770,53€.

AUTORISER :

- Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 novembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
30 NOVEMBRE 2004

M. SERGE LAMAISON

